

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau **Ouebec** K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des Interventions en cas d'urgence maritime Centennial Towers 7th Floor - 7W11 200 Kent Street Ottawa Ontario K1A0S5

Title - Sujet				
PEIE: barges à coque dure		1		
Solicitation No N° de l'invitati	ion	Ame	endi	ment No N° modif.
F7047-170070/B		002		
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date	•	
F7047-170070		2020	0-04	1-29
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$ERD-010-27735				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N°۱	/ME
010erd.F7047-170070				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2020-05-27	L'invitation prer	nd fi	in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Cormier, Jessica			010	0erd
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	No	N° de FAX
(343) 543-7594 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fouri	nisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorize	d to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autoris	sée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire e	en caractères d'imprimerie)
Signature	Date
- 3	

Delivery Offered - Livraison proposée



 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002 File No. - \mbox{N}° du dossier

 $\begin{array}{c} \mbox{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 010erd \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$

Modification 002

Cette modification est pour le but de répondre aux questions reçues de l'industrie et pour modifier l'annexe 1 de la partie 4 - Plan technique d'évaluation des offres.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 1: Un soumissionnaire qui ne possède pas certaines des certifications peut-il diriger l'offre et sous-traiter à une entreprise possédant les certifications dont il a besoin ?

RÉPONSE 1: Oui, seule l'entité ou les entités concernées doivent posséder les certifications et l'expérience indiquées. Veuillez vous référer à la section 5.1, Attestations requises avec l'offre et à l'annexe 1 de la partie 4, Plan technique d'évaluation des offres.

QUESTION 2: Pourquoi n'a-t-on pas fourni un dessin pour chaque taille de barge ?

RÉPONSE 2: La stratégie d'approvisionnement choisie par Canada pour cette exigence est que les fournisseurs doivent concevoir, fabriquer, certifier et livrer les barges en aluminium requises. Cette stratégie permet de réduire au minimum la durée de l'horaire d'approvisionnement.

QUESTION 3: Est-il possible d'enlever les exigences obligatoires relatives à l'expérience précédente en matière de construction de navires/barges pour permettre aux entreprises ayant la capacité mais non l'expérience de soumissionner ?

RÉPONSE 3 : No, cependant l'exigence obligatoire O4 a été modifiée pour:

- 1) Réduire de 10 à 5 le nombre de barges et/ou de navires en aluminium que les soumissionnaires doivent avoir livrés au cours des cinq dernières années ; et
- Agrandir d'un an à deux ans la période au cours de laquelle les barges et/ou navires en aluminium doivent avoir été livrés au cours des cinq dernières années.

Pour tenir compte de cette modification, l'exigence obligatoire O3 a également été modifiée pour :

3) Agrandir d'un an à deux ans la période au cours de laquelle les barges et/ou les navires d'un montant facturé d'au moins 2 000 000 \$ doivent avoir été livrés au cours des cinq dernières années.

QUESTION 4: Existe-t-il une autre déclaration qui peut être utilisée pour démontrer la conformité aux exigences obligatoires ?

RÉPONSE 4: Non, la conformité à une exigence obligatoire doit être démontrée uniquement selon les instructions de la (des) méthode(s) de conformité associée(s).

QUESTION 5 : Si un soumissionnaire ne satisfait pas à une exigence obligatoire, sera-t-il disqualifié ?

RÉPONSE 5: Oui, si une offre ne démontre pas la conformité à chaque exigence obligatoire selon la ou les méthodes de conformité associées, elle sera jugée non conforme, c'est-à-dire disqualifiée.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID 010erd N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

QUESTION 6: Si un soumissionnaire ne satisfait pas à une exigence obligatoire, doit-il présenter une offre?

RÉPONSE 6 : Les offres qui ne démontrent pas la conformité à chaque exigence obligatoire selon la ou les méthodes de conformité associées seront considérées comme non conformes.

QUESTION 7: Le Canada va-t-il considérer d'autres types de produits complexes à base d'aluminium comme des produits finaux?

RÉPONSE 7: Non, l'expérience préalable de la fabrication de barges et/ou de navires en aluminium est requise conformément aux exigences obligatoires O3 et O4. Les barges requises transporteront des produits dangereux et doivent être conformes aux exigences de Transports Canada. Par conséquent, pour atténuer les risques liés à la qualité et à l'horaire associés avec le soudage de l'aluminium et le processus de conformité de Transports Canada, seuls les fournisseurs ayant l'expérience de la construction d'un certain nombre de barges et/ou de navires, et au moins une barge ou un navire conforme aux exigences de Transports Canada, peuvent répondre à cette exigence.

QUESTION 8 : Une vaste expérience de la fabrication de l'aluminium, associée aux capacités de conception éprouvées d'un bureau d'architecture navale, permettrait-elle à un soumissionnaire de présenter une offre pour ce type de travaux?

RÉPONSE 8: Quelle que soit la relation commerciale, l'entité ou les entités qui fabriqueront les barges doivent avoir livré des barges et/ou des navires en aluminium.

QUESTION 9: Pourquoi cette exigence a-t-elle été étendue à la tarification internationale ?

RÉPONSE 9: Conformément aux accords internationaux, le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nordaméricain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (EU), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

2. MODIFIER L'ANNEXE 1 DE LA PARTIE 4 - PLAN D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

À l'annexe A, Critères obligatoires, partie 2 de 2 de l'annexe 1 à la partie 4 de la demande de soumissions :

SUPPRIMER: Annexe A. Critères obligatoires. Partie 2 de 2 dans son intégralité INSÉRER:

Annexe A, Critères obligatoires, Partie 2 de 2 comme suit :

Note: Les critères obligatoires M3 et M4 ont été modifiés.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $010 erd \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

CRITÈRES OBLIGATOIRES – PARTIE 2 DE 2 ANNEXE A

N° d'élé ment	Exigence obligatoire	Référence au contrat	N° d'élé- ment	Méthode de conformité	Conforme (O/N)?	Initiales	Renvoi à la soumissi on	
Č	À l'intérieur d'une période de deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années, l'entité ou les entités qui fabriqueront les barges doivent avoir livré des barges et/ou des embarcations pour une des deux facturés totals d'ou moine.	Capacité et expérience attestées	03(i)	La soumission doit comprendre des copies des factures, délivrées par l'entité ou les entités qui fabriqueront les barges, pour une valeur totale d'au moins 2 000 000 CAD en barges et/ou en embarcations.				
3	2 000 000 CAD.		03(ii)	La date inscrite sur chaque facture fournie conformément au critère O3(i) doit être de la même période de deux ans(c'est-à-dire 24 mois consécutifs) au cours des cinq (5) dernières années.				

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $010erd \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

N° d'élé- ment	Exigence obligatoire	Référence au contrat	N° d'élé- ment	Méthode de conformité	Conforme (O/N)?	Initiales	Renvoi à la soumissi on
	Dans un délai de deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années, l'entité ou les entités qui fabriqueront	Capacité et expérience attestées	04(i)	La soumission doit énumérer chaque entité qui fabriquera les ensembles de barges.			
	S barges dolvent avoir livre au total 5 barges à coque d'aluminium et/ou embarcations commerciales à coque d'aluminium. Au moins une des 5 barges ou		O4(ii)	La soumission doit inclure des copies des factures émises par l'entité ou les entités désignées au critère O4(i) pour un total de 5 barges et/ou embarcations.			
	embarcations doit avoir respecté les exigences de Transports Canada.		04(iii)	La date inscrite sur chaque facture fournie conformément au critère O4(ii) doit être de la même période de deux ans (c'est-à-dire 24 mois consécutifs) au cours des cinq (5) dernières années.			
04			O4(iv)	Pour au moins une des barges et/ou des embarcations indiquées dans les factures fournies conformément au critère O4(ii), la soumission doit inclure une copie d'un document indiquant que la barge ou l'embarcation est conforme aux exigences de Transports Canada émises par :			
				Transports Canada OU un organisation reconnue (OR) par Transports Canada			
				Voici les OR de Transports Canada : 1) American Bureau of Shipping (ABS)			

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $010erd \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

N° d'élé- ment	Exigence obligatoire	Référence au contrat	N° d'élé- ment	Méthode de conformité	Conforme (O/N)?	Initiales	Renvoi à la soumissi on
				 2) Bureau Veritas (BV) 3) Groupe DNV GL (DNV-GL) 4) Lloyd's Register (LR) 5) Nippon Kaiji Kyokai (ClassNK) 6) Korean Register (KR) 7) RINA Services SpA (RINA) 			

N° de la modif - Amd. No. $002 \\ \text{File No. - N° du dossier}$

Id de l'acheteur - Buyer ID 010erd N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° d'élé- ment	Exigence obligatoire	Référence au contrat	N° d'élé- ment	Méthode de conformité	Conforme (O/N)?	Initiales	Renvoi à la soumissi
	La soumission doit démontrer que l'entité ou les entités menant des activités de soudage ou relatives au	Annexe B (EBT) Section 4.2.7.1	O5(i)	La soumission doit indiquer l'entité ou les entités qui effectueront le soudage ou la conception du soudage sur une partie quelconque des ensembles de barges.			5
	soudage sont qualifiées et certifiées pour effectuer le soudage de l'aluminium.			Pour chaque entité identifiée dans le critère O5(i), la soumission doit inclure une copie de la certification de l'entité, conformément à la			
	Méthodes de conformité pour les critères O6(i) et O6(iii) de la présente exigence		05(ii)	norme CSA W47.2-11 (R2015), Certification des entreprises pour le soudage par fusion de l'aluminium, division 1 ou 2;			
	oringarulie – Netron aux organismes nommés autorisés pour l'attestation des sociétés (Authorized Nominated Bodies for Company Certification, ANBCC) et aux organismes			Une copie de la certification de l'entité selon la norme ISO 38342:2005, Exigences de qualité en soudage par fusion des matériaux métalliques, accordée par un organisme nommé autorisé pour l'attestation des sociétés (ANBCC) de l'IIS.			
02	nommés autorisés (Authorized Nominated Bodies, ANB) de l'Institut international de la		05(iii)	La soumission doit nommer un ingénieur en soudage qui participera à la conception de l'ensemble de barge.			
	Vous trouverez une liste complète des ANDCC de l'IIS à l'adresse suivante :			La soumission doit inclure une copie de l'attestation de l'ingénieur en soudage nommé au critère O5(iii) délivrée par le Bureau canadien de soudage (BCS).			
	https://www.ewf.be/iiw man c ert anbcc.aspx (anglais seulement).		O5(iv)	OU Une copie de l'attestation de l'ingénieur en soudage, délivrée par tout autre organisme nommé autorisé (ANB) de l'IIS.			
	complète des AND de l'IIS à l'adresse suivante : https://www.ewf.be/qualifications-international-scope.aspx (anglais seulement).		O5(v)	La soumission doit inclure une lettre de l'ingénieur en soudage nommé au critère O5(iii) indiquant qu'il sera disponible pour participer à la conception de l'ensemble de barge si la soumission est retenue.			

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 002 File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ 010erd \\ \text{N° CCC / CCC No, N° VME - FMS} \end{array}$

N° d'élé- ment	Exigence obligatoire	Référence au contrat	N° d'élé- ment	Méthode de conformité	Conforme (O/N)?	Initiales	Renvoi à la soumissi on
	L'ensemble de barge proposé doit satisfaire aux exigences de conception et	Annexe B (EBT)	O6(i)	La soumission doit comprendre un ensemble de croquis de conception pour l'ensemble de barge proposé.			
	de construction définies. Les croquis fournis conformément aux méthodes de conformité pour cette exigence obligatoire doivent être présentés en format PDF à haute résolution et en	Annexe B (EBT)	O6(ii)	Le dessin conceptuel fourni conformément au critère O6(i) doit comprendre un plan d'ensemble du navire pour la barge. Un plan d'ensemble du navire est considéré comme un dessin technique qui montre le produit et ses composants, les interconnexions entre les composants et les dimensions globales.			
90	copies papier à haute résolution avec du texte et des caractéristiques lisibles.	Annexe B (EBT)	O6(iii)	Le dessin conceptuel fourni conformément au critère O6(i) doit comprendre une vue latérale de la barge.			
		Annexe B 4.2.3.1	O6(iv)	Le dessin conceptuel fourni conformément au critère O6(i) doit indiquer une capacité de stockage de 20 m³ ou de 40 m³ selon le cas .			
		Annexe B 4.2.3.1	O6(v)	Le dessin conceptuel fourni conformément au critère O6(i) doit comporter au moins deux réservoirs de stockage.			
		Annexe B 4.2.4.1 a)	O6(vi)	Le dessin conceptuel fourni conformément au critère O6(i) doit être muni d'une étrave inclinée et d'une étrave couchée.			

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS